

Montréal, le 3 août 2015

Monsieur Christian Pouliot
Directeur des travaux publics et directeur du service d'incendie
1990, route Principale
Saint-Nérée-de-Bellechasse (Québec)
G0R 3V0

RÉVISION DE CLASSEMENT DE LA PROTECTION INCENDIE DU SIAI^{MD}
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NÉRÉE-DE-BELLECHASSE

Monsieur,

Nous tenons à vous remercier de votre collaboration et de nous avoir retourné les questionnaires du SIAI touchant la sécurité incendie sur votre territoire. L'analyse des données reçues nous a permis de mettre à jour le classement d'assurance incendie pour fins de publication à l'industrie de l'assurance de dommages.

A l'analyse des informations que vous nous avez transmises, nous avons le plaisir de vous informer que les classements d'assurance de votre municipalité ont été améliorés tel qu'indiqués sur les tableaux 1 et 2 ci-dessous.

Tableau 1 – Révision des classements pour les entreprises

Secteur	Classements Entreprises ¹		Commentaires
	2014	2015	
Secteur protégé par des poteaux d'incendie et par caserne	10	6	150 mètres d'au moins 2 poteaux d'incendie reconnus ET au plus à 2.5 km de la caserne
Secteur protégé par caserne	10	9	Au plus à 5 km de la caserne (aucun poteau d'incendie)
Secteur non-protégé	10	10	Plus de 5 km d'une caserne reconnue



Tableau 2 – Révision des classements pour les habitations

Secteur	Classements Habitations		Commentaires
	2014	2015	
Secteur protégé par des poteaux d'incendie et par caserne	5	3A	300 mètres d'un poteau d'incendie reconnu ET au plus à 8 km de la caserne
Secteur protégé par caserne	5	4	Au plus à 8 km de la caserne (aucun poteau d'incendie)
Secteur non-protégé	5	5	Plus de 8 km d'une caserne reconnue

¹ Voir **Annexe A** – Éléments analysés pour établir les classements

² Voir **Annexe B** – Données cartographiques des nouveaux classements par zone de protection sur demande et exemple de carte des classements

Nous vous félicitons des efforts et actions que vous avez mis en place pour améliorer la sécurité incendie globale sur votre territoire. Nous demeurons à votre disposition dans le cas où vous souhaitez échanger ou apporter d'autres améliorations à la protection incendie et qui pourraient avoir un impact sur les classements publiés par le SIAI.

Consultation et Proposition

Si vous souhaitez, il nous fera plaisir de vous faire parvenir une offre de service pour un rapport abrégé comprenant des détails du classement, des recommandations pour potentiellement améliorer votre classement actuel ainsi qu'une analyse détaillée des classements obtenus.

Nous vous prions de noter que les nouveaux classements seront publiés à l'industrie de l'assurance dans un délai d'environ soixante jours de la date de cette lettre.

Par ailleurs, certains secteurs peuvent bénéficier d'un meilleur classement (3B Supérieur), si vous offrez des services de protection incendie en eau auxiliaires, comme les services de transport rapide d'eau. Vous pouvez consulter le protocole d'agrément disponible sur notre site Web, ou en communiquant avec nous.

Pour toute question ou échange, n'hésitez pas de communiquer avec le responsable monsieur Arsène Melanoue par courriel au Arsene.melanouesimo@scm.ca ou avec un de nos spécialistes. Nous vous invitons à consulter notre site Web pour plus d'information sur nos classements.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


Arsène Melanoue S. CRM, TF.
Spécialiste, protection incendie

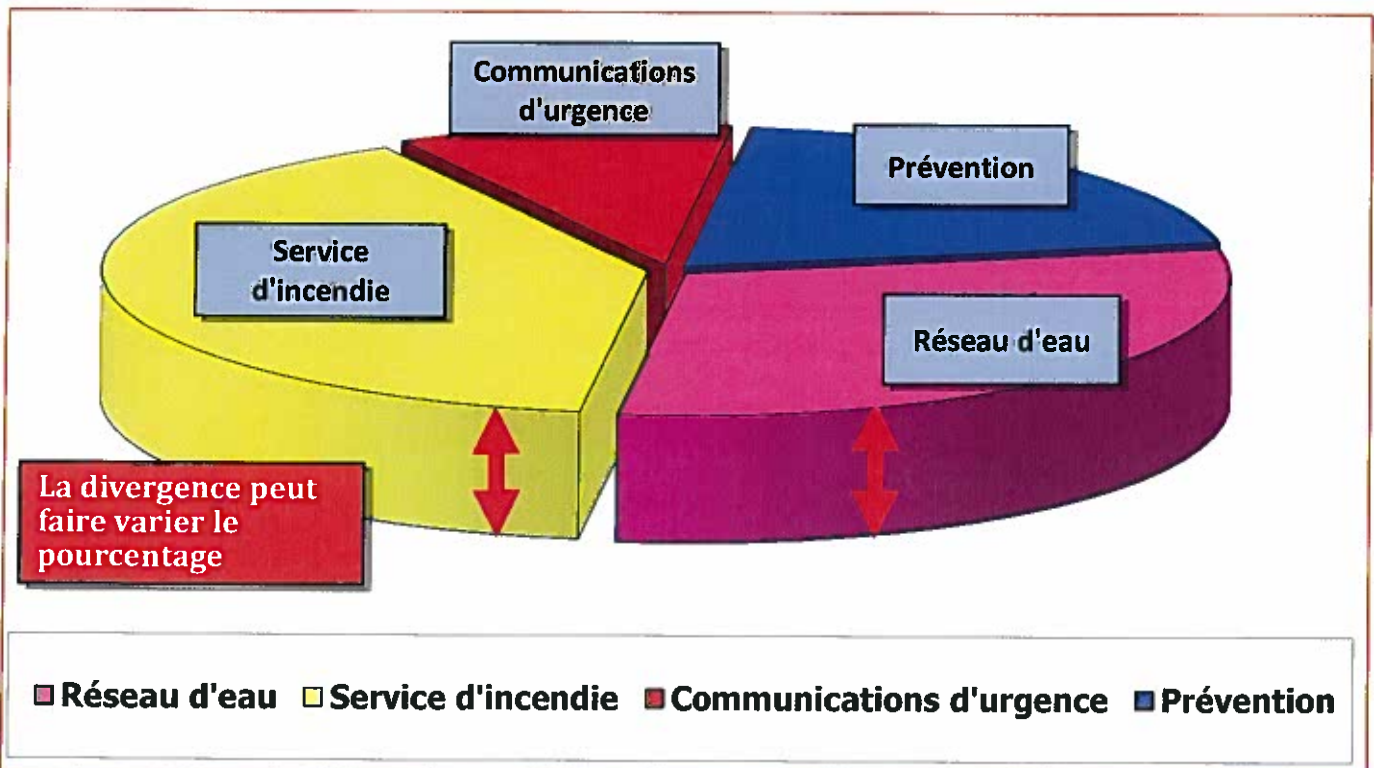


Annexe A – Éléments analysés pour établir les classements

Classement des entreprises

- ✓ Une échelle d'évaluation des éléments de la protection incendie : **5000 points**
- ✓ Classements de **1 à 10**
 - 1 étant le meilleur, 10 indiquant qu'il n'y a pas d'encadrement reconnu de la sécurité incendie
- ✓ **Service d'incendie (de 36 à 40%)**
 - **19 éléments et concepts évalués** (ressources matérielles et humaines, combat, intervention, véhicules d'intervention, méthodes)
- ✓ **Réseau d'eau (de 30 à 34%)**
 - **15 éléments et concepts évalués** (alimentation, essais, réseau, fiabilité, bâtiments, travaux publics, génie et développement du territoire)
- ✓ **Prévention d'incendie (20%)**
 - **12 éléments et concepts évalués** (réglementation municipale en prévention, construction, émission de permis d'occupation)
- ✓ **Communications d'urgence (10%)**
 - **Plusieurs éléments et concepts évalués** (9-1-1, communications radio, etc.)

* **Facteurs de divergence/pondération** : Interrelation des services municipaux, topographie et climat, entre autres





Classement des habitations

Classe	Source d'eau	Véhicules d'intervention	Personnel	Autre exigences
1	Plus de 2500 points (minimum Classement SIAI 5 Entreprises)	Type de véhicules et capacité de pompage correspondant au risque signalé. Distance, pas plus de 8km routiers de la caserne	3 pompiers en service et 1 officier de garde (un bassin de 15 pompiers disponibles minimum)	Réseau d'eau et Service d'incendie n'ayant pas moins de 1750 points combinés
2	Plus de 2500 points (minimum Classement SIAI 6 Entreprises)	Type de véhicules et capacité de pompage correspondant au risque signalé. Distance, pas plus de 8km routiers de la caserne	1 pompier en service et 1 officier de garde (un bassin de 15 pompiers disponibles minimum)	Réseau d'eau et Service d'incendie n'ayant pas moins de 1400 points combinés
3A	Réseau d'eau conforme avec poteaux d'incendie	Une équipe d'intervention. Une autopompe conforme aux normes.	un bassin de 15 pompiers disponibles minimum	Véhicule d'intervention conforme. Distance, pas plus de 8km routiers de la caserne
3B(S)	Autopompe et camion-citerne	Service rapide de transport d'eau (SRTE) agréé selon le protocole du SIAI (autopompe et camions citernes)	un bassin de 15 pompiers disponibles minimum	Entente inter-municipale convenue pour déploiement automatique des secours (du 911)
3B	Autopompe et camion-citerne	Une autopompe et un camion-citerne d'une capacité totale de 1500 gal. imp.	un bassin de 15 pompiers disponibles minimum	Véhicule d'intervention conforme. Distance, pas plus de 8km routiers de la caserne
4	Autopompe ou camion-citerne	Une autopompe-citerne de 300 gal. imp. ou s'il y a des points d'eau, un camion-citerne de 800 gal. imp.	un bassin de 10 pompiers disponibles minimum	Véhicule d'intervention conforme. Distance, pas plus de 8km routiers de la caserne
5	Aucun secours public répondant aux exigences de la classe 4			
Veuillez prendre note que certaines conditions et détails peuvent entraîner des changements de classe. Ceci constitue un tableau explicatif, mais reste sommaire.				

Annexe B – Données cartographiques des nouveaux classements par zone de protection

– Exemple de carte des classements

Données cartographiques

Avec la percée technologique et l'application des systèmes d'information géographique, nous possédons la capacité d'analyser les données de classement aux fins d'assurance incendie et de vous présenter le tout de façon cartographique. Si vous le souhaitez, nous pourrions vous produire des cartes représentant les classements à jour, tel qu'indiqué par l'exemple qui suit. Ces cartes pourraient être utilisées par le conseil municipal pour illustrer, par exemple, la situation suivant la mise à jour du classement que nous publions.

Compte tenu de divers facteurs pour la production des cartes tels que la superficie du territoire, le réseau routier et le nombre de casernes impliquées, nous vous offrons ce service au coût suivant :

Carte des classements d'assurance des habitations	100.00 \$
Carte des classements d'assurance des entreprises 2015	100.00 \$
Total avant taxes	200.00 \$

Ces cartes seront disponibles en format électronique, soit en pdf, ou en papier format 11x17. Nous vous prions de nous adresser votre demande par écrit à info@coteincendie.ca. Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

